


| | | |
|---|--|---|
|  | <p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p> | <p align="center">n° d'ordre 25155</p> |
|---|--|---|

SEANCE du : 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 10 novembre 2025.

ETAIENT PRESENTS

| | | | |
|--------------------|--|----------------------|------------------------|
| Anne-Marie BARBIER | Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h41 et de 20h47 à 20h55 | Etienne HUCAULT | Alain ROBIN |
| Philippe BARON | Yannick CHARRIER | Marie JARRY | Anne ROUX |
| Thierry BAUDOIN | Bruno COTHOUIS | Emmanuelle MENARD | Marinette TALLIER |
| Bérangère BAZANTAY | Sandrine DELUGEAU | Jean-François MOREAU | Véronique VILLEMONTAIX |
| Bruno BODIN | Pascale FERCHAUD | Nathalie MOREAU | |
| Hélène BROSEAU | Stéphanie FILLON | Jean-François MORIN | |
| Pierre BUREAU | Pascal GABILY | Pierre MORIN | |

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

| | | |
|---|--|---|
| Jamel CHENIOUR | Philippe ROBIN | Constance MACKOW, pouvoir à Rodolph THIBAudeau |
| Arnaud PRINTEMPS, pouvoir à Yannick CHARRIER | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, pouvoir à Bruno BODIN | Florence BAZZOLI |
| Anita BRIFFE | Rodolph THIBAudeau | Sandra CAILTON, de 20h41 à 20h47 |

Secrétaire de séance : Marinette TALLIER, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
 Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Programme travaux de signalisation horizontale sur la commune de Bressuire et les communes déléguées

Dossier présenté par Bérangère BAZANTAY

L'accord-cadre à bons de commandes concernant les travaux de signalisation horizontale sur la Commune de Bressuire et les Communes Déléguées est arrivé à échéance.

Il convient donc de relancer une procédure selon les textes régissant la commande publique (articles R2123-1, L2123-1, L2125-1, R2162-13, R2162-14 et L1111-2).

Il s'agira de recourir à **un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes d'une durée d'un an renouvelable 3 fois, soit d'une durée totale de 4 ans.**

L'accord cadre à bons de commandes sera conclu sur les montants suivants :

Montant maximum annuel : 100 000.00 € HT soit 120 000.00 € TTC

Soit pour les 4 ans

Montant maximum : 400 000.00 € HT soit 480 000.00 € TTC

VU les articles R2123-1, L2123-1, L2125-1, R2162-13, R2162-14 et L1111-2 du code de la commande publique,

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20251121-DG_DEL_2025_155-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'AUTORISER** l'engagement de la procédure de consultation de l'accord-cadre mono-attributaire relatif au programme de travaux de signalisation horizontale sur la Commune de Bressuire et les Communes Déléguées, de sa signature, conformément aux montants ci-dessus pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois - durée totale : 48 mois.
- **D'IMPUTER** la dépense sur les crédits ouverts au budget

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Marinette TALLIER



Le Maire,

Emmanuelle MENARD



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20251121-DG_DEL_2025_155-DE
Date de télétransmission : 21/11/2025
Date de réception préfecture : 21/11/2025

21 NOV. 2025